

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
129.01

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Convention de partenariat portant sur une expérimentation pour la formation, l'insertion et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA entre la Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le département des Bouches-du-Rhône.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans un contexte où le chômage reste la préoccupation majeure des français, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le département des Bouches-du-Rhône ont fait de la bataille pour l'emploi une priorité commune et partagée.

La situation du marché du travail sur le territoire ont conduit les deux collectivités à s'engager de manière volontariste pour conjuguer leurs compétences respectives pour faire baisser le chômage. A ce titre, les deux institutions souhaitent intervenir en complémentarité dans le cadre d'une convention expérimentale.

L'objectif de cette convention est de renforcer le partenariat entre la région et le département afin d'organiser le suivi de certains publics bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) vers le retour à l'emploi durable et de travailler ensemble sur l'insertion par l'activité économique (IAE).

Dans ce cadre, les deux collectivités s'engagent à tout mettre en œuvre pour fluidifier les échanges entre elles afin de gagner cette bataille pour l'emploi.

La région s'engage notamment à :

- développer une offre de formation adaptée aux besoins du territoire et en particulier des bénéficiaires du revenu de solidarité active, dans le cadre de son contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles ;
- augmenter le nombre d'allocataires du RSA participant aux différents dispositifs de formation en réservant un quota de places à ces publics prioritaires dans le cadre de leurs parcours d'insertion ;
- associer le département à ces travaux relatifs à l'emploi, à la création d'activité et à la formation.

De son côté, le département s'engage notamment à :

- promouvoir l'offre de formation de la région auprès des BRSA en mobilisant l'ensemble de ses partenaires et en devenant prescripteur sur ces actions de formation via les pôles d'insertion du territoire départemental ;
- travailler sur les sortants de formation BRSA pour assurer la continuité de leurs parcours d'insertion et éventuellement leur proposer un positionnement sur une offre d'emploi dans le cadre du dispositif de l'accélérateur de l'emploi ;
- associer la région aux instances dont le but est d'améliorer la coordination des acteurs de l'insertion.

Un comité de pilotage partagé entre la région et le département est créé afin de suivre les effets de ce partenariat mais aussi de favoriser la mise en œuvre d'actions communes innovantes à destination du public cible.

Ce comité de pilotage se réunira au minimum deux fois par an et sera présidé par les élus régionaux désignés et par l'élue déléguée à l'insertion sociale et professionnelle et l'élue délégué au développement économique et à l'emploi du département.

La convention est d'une durée d'un an renouvelable deux fois. Les résultats de l'évaluation conduite conjointement en comité de pilotage pourront donner lieu à une révision de la convention si nécessaire.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature par la Présidente du Conseil départemental de cette convention portant expérimentation pour la formation, l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi des BRSA.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL